

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2021 soit 0,226 € ht le caractère

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernés et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Département 78 - Le Courrier des Yvelines Mercredi 23 mars 2022

Marchés publics Procédure adaptée

7285397001 - SF

Commune d'Orgeval

Entretien des espaces verts de la ville d'Orgeval.

PROCÉDURE ADAPTÉE

Identification de l'organisme qui passe le marché : Mme Sylvie PICHARD, mairie d'Orgeval, 123, rue du Docteur-Maurer, 78630 Orgeval.
Objet du marché : entretien des espaces verts de la ville d'Orgeval.
Durée du marché : 3 ans et 8 mois.
Nombre et consistance des lots : lot unique.
Procédure de passation : procédure adaptée.
Modalités d'attribution : marché à bons de commande.
Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite des offres.
Critères de sélection :
Critère technique : 60 dont :
- Moyens humains dédiés au marché : 25
- Organisation mise en oeuvre - sécurité et hygiène sur le terrain : 20
- Pertinence des moyens prévus : 10
- Description détaillée des moyens déployés en faveur de la protection de l'environnement : 5
Critère prix : 40.
Date limite : date limite de réception des offres : 8 avril 2022 à 17 h 00.
Renseignements divers :
Les renseignements sont à demander via la plateforme www.achatpublic.com
Adresse internet du profil acheteur :
https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2022_u7OG4zuF2v
Date d'envoi de l'avis à l'organisme de publication : 17 mars 2022.

Avis administratifs

7285592201 - AA

Commune de CARRIÈRES-SUR-SEINE

Élaboration du Règlement Local de Publicité (RLP) arrêté par délibération du conseil municipal du 29 novembre 2021

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 21 mars 2022, le Maire de Carrières-sur-Seine a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'élaboration de RLP.
M. Antoine FROSIO a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de Versailles.
L'enquête publique se déroulera en mairie de Carrières-sur-Seine, au 24, rue Gabriel-Péri 78420 Carrières-sur-Seine, du lundi 11 avril à 8 h 30 au samedi 30 avril à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture et dans le respect des règles sanitaires, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 et le samedi 30 avril de 9 h 00 à 12 h 00.
Le public pourra prendre connaissance et consulter pendant toute la durée de l'enquête publique :
- le dossier papier en mairie,
- le dossier numérique sur le site internet de la ville : <https://www.carrieres-sur-seine.fr>, via la rubrique Ma Ville > Enquêtes publiques > élaboration du Règlement Local de Publicité (RLP)
- le dossier d'enquête publique pourra également être consulté aux mêmes dates sur un support informatique situé en mairie de Carrières-sur-Seine dans les mêmes conditions que celles prévues pour la consultation du dossier papier
- toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir copie du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Carrières-sur-Seine.
Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le projet d'élaboration de RLP :
- sur le registre "papier" à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique en mairie de Carrières-sur-Seine, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- sur le registre "dématérialisé" accessible à l'adresse suivante : <https://www.carrieres-sur-seine.fr>, via la rubrique Ma Ville > Enquêtes publiques > élaboration du Règlement Local de Publicité (RLP) du lundi 11 avril 2022 8 h 30 au samedi 30 avril 2022 12 h 00 ;
- par courrier postal en mairie à l'adresse : M le commissaire enquêteur au siège de l'enquête publique à : l'Hôtel de Ville de Carrières-sur-Seine, 1, rue Victor-Hugo BP 59 - 78421 Cedex à Carrières-sur-Seine ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetepublique.RLP@carrieres-sur-seine.fr accessible en continu pendant toute la durée de l'enquête publique
Les observations et propositions du public transmises par voie postale et par courrier électronique ainsi que les observations portées aux registres d'enquête "papier" et dématérialisé seront consultables pendant toute la durée de l'enquête en mairie et sur le site internet de la ville : <https://www.carrieres-sur-seine.fr>
Le commissaire-enquêteur recevra le public en mairie :
- le lundi 11 avril 2022 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le lundi 25 avril 2022 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le samedi 30 avril 2022 de 9 h 00 à 12 h 00.
Il rédigera son rapport et ses conclusions motivées dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête. Ils seront déposés en mairie et tenus à disposition du public pendant un an.
À l'issue de la procédure d'enquête publique, le projet de Règlement Local de Publicité, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur - sous réserve que l'économie générale du RLP ne soit pas remise en cause - sera soumis pour approbation à la majorité des suffrages exprimés au conseil municipal de la commune de Carrières-sur-Seine.

Avis administratifs

7285278401 - AA

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité
Préfecture des YVELINES
Direction de la réglementation et des collectivités territoriales
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques
Commune de POISSY

AVIS DE PROLONGATION D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

L'enquête publique unique, ouverte à la mairie de Poissy du 10 mars à 8 h 30 au 8 avril 2022 à 17 h 30, préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de l'écoquartier Rouget de Lisle (ZAC Eoles) et au parcelaire, est prolongée de 14 jours, soit jusqu'au vendredi 22 avril 2022 à 17 h 30.
M. Michel Genesco, commissaire enquêteur, tiendra 2 permanences supplémentaires pour entendre toute personne intéressée, dans les locaux de la mairie de Poissy, aux jours et heures suivants :
- le mercredi 13 avril 2022 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le mardi 19 avril 2022 de 9 h 00 à 12 h 00.
Les modalités de consultation du dossier d'enquête et de dépôt des observations initialement prévues dans l'arrêté préfectoral du 14 février 2022 sont prolongées jusqu'au 22 avril 2022 à 17 h 30.
EP 22-077 / contact@publilegal.fr

7285283901 - AA

Mairie de MAREIL-MARLY

Modification du Plan Local d'Urbanisme

AVIS

Par arrêté municipal en date du 14 mars 2022, le maire a prescrit la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mareil-Marly.
Cet arrêté municipal est affiché depuis le 14 mars 2022, et peut être consulté en mairie, au 2, rue Tellier-Frères, 78750 Mareil-Marly.

Vie de sociétés

7285032401 - VS

RECTIFICATIF

Suivant acte reçu par Me Frédéric MAURER, notaire à Rouen, le 7 mars 2022, a été constituée la société civile dénommée " SCI O'BULL ", siège social : Maisons-Laffitte (78600), 4, avenue Châteaubriand.

Capital social : mille euros (1 000 euros), divisé en 100 parts sociales de dix euros (10 euros) chacune, numérotées de 1 à 100.

Objet social : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous les immeubles bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Versailles.

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

Nommé(e) premier gérant de ladite société : M. Pierre Denis Charles Jean CAILLEAU, commerçant, demeurant à Maisons-Laffitte (78600), 4, avenue Châteaubriand.

Mme Sylvie Louise Georgette MARAIS, sans profession, demeurant à Maisons-Laffitte (78600), 4, avenue Châteaubriand.

7285687401 - VS

SOFRATEST

Société par actions simplifiée
Au capital de 300 000 euros
Siège social :
601 B, rue du Docteur-Maurer
78630 ORGEVAL
331 532 549 RCS Versailles

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes des décisions de l'association unique du 14 mars 2022, il résulte que le siège social a été transféré à Sevre (71100), 6, rue des Lochés, à compter du même jour.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention au RCS de Versailles.
Pour avis.

7285285601 - VS

SASU ROBSEA

SASU au capital de 1 euro
39, avenue Colonel Fabien
78210 SAINT-CYR-L'ÉCOLE
829 655 299 RCS Versailles

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

L'Associé unique a décidé, le 15 mars 2022, de transférer le siège social de la société, le 15 avril 2022, au 6, square Buffon, 78330 Fontenay-le-Fleury.

Mention au RCS de Versailles.

7284970001 - VS



AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous-seing-privé, en date du 7 mars 2022, à Bougival. Dénomination : OMTI-FRA. Forme : société par actions simplifiée unipersonnelle. Siège social : 21, chemin du Haut-du-Trou-Martin, 78380 Bougival. Objet : - La prise de toutes participations dans toutes sociétés, immobilières ou non, acquérir ou recevoir en apport ou plus généralement détenir toutes participations sous forme d'actions, de parts, et d'une manière générale de toutes valeurs mobilières et droits sociaux dans toutes sociétés, quelles que soient leurs activités, assurer la gestion de ces participations, les négocier et plus généralement participer à ce titre à la vie des entreprises dont elle détient une partie du capital ; - la gestion, l'administration et l'exploitation sous toutes formes, par bail, location ou autrement, avec ou sans promesse de vente, quel que soit leur mode d'acquisition (achat, apport, échange, construction ou autrement), ou de financement (emprunt, crédit-bail), de tous terrains, immeubles, ou droits immobiliers, de biens meubles et de droits relatifs à ces biens et le cas échéant, la mise à disposition gratuite au profit d'un ou plusieurs associés, - la gestion de portefeuille de valeurs mobilières et d'une manière générale de tous placements y compris d'instruments financiers à terme, de contrats de capitalisation et opérations assimilées. Pour la réalisation de cet objet ou pour faciliter celui-ci, la société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations, notamment constitution d'hypothèque, de nantissement ou toutes autres sûretés réelles sur les biens sociaux ; • Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : - Au conseil, la formation, l'audit d'entreprise direct ou indirect dans le domaine de l'agencement d'intérieur. - La conception, la réalisation, l'ingénierie, la gestion et l'organisation de chantier lié directement ou indirectement avec l'aménagement d'intérieur, les travaux du second œuvre et de gros-œuvre. - L'agencement de surfaces commerciales ou autres, la décoration et l'architecture d'intérieur ; - Le référencement d'agences, de fabricants et de prestataires en général. - Le négoce de tous matériaux et matériels se rapportant aux prestations ci-dessus et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient. - La maîtrise d'œuvre de conception ou de réalisation de toute opération de travaux du second œuvre et de gros œuvre. - La prise de marchés du second œuvre en tant que contractant général. - toute opération de construction en maîtrise d'œuvre de maison / villa de type résidentiel - la réalisation d'opérations de marchand de biens. - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; - la participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; • Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Durée de la société : 99 années. Capital social fixe : 1 000 euros divisé en 100 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs. Cession d'actions et agrément : agrément pour toutes cessions. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : dans les conditions statutaires et légales. A été nommé : président : M. Franck DUQUESNE - 21, chemin du Haut-du-Trou-Martin, 78380 Bougival. La société sera immatriculée au RCS Versailles.
Pour avis.

7285037101 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Marie PERON, Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle « Maître Olivier GOASGUEN et Maître Paul-Albert GOASGUEN, Notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un Office Notarial à Brest, 31, rue Branda », SCP GOASGUEN, notaires à Brest, le 14 mars 2022, a été constituée une société civile :
Dénomination sociale : Beta Square Real Estate.

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers en meublés ou non meublés, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

L'acquisition, la propriété, la gestion de titres et valeurs mobilières.

Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties et sûretés réelles et personnelles à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Siège social : Marly-le-Roi (78160) 61, route de l'Étang.
Durée : 99 années.

Capital social : 1 200 euros (variable).
Agrément : toute cession de parts soumises à agrément préalable.

Gérants associés :
M. Saimane BAH, demeurant à Marly-le-Roi (78160) 61, route de l'Étang.

Mme Nafatou BARRY, demeurant à Marly-le-Roi (78160) 61, route de l'Étang.
Immatriculation au RCS de Brest.

Pour avis
Me Marie PERON.

7285178401 - VS

NON- RENOUVELLEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aux termes des décisions de l'associé unique du 11 mars 2021 de la société DPM, Société par Actions Simplifiées à associé unique au capital de 1 000 euros dont le siège social est situé 20, Grande-Rue, 78660 Orsonville - RCS Versailles n°523 701 050, il a été décidé de ne pas renouveler les mandats de Mme Catherine LE GUYADER, commissaire aux comptes titulaire et de M. Eric FERTE, suppléant, en vertu de l'article L227-9-1 du code de commerce.
Pour avis.

7285371801 - VS

CLINIQUE VÉTÉRINAIRE CARPENTIER & VAN KOTE

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social :
16, avenue de la République
78600 LE MESNIL-LE-ROI
908 481 781 RCS Versailles

MODIFICATIONS

Aux termes de l'Assemblée Générale en date du 1er février 2022, il résulte qu'à compter de ce jour :

1. que M. Sébastien VAN KOTE a démissionné de ses fonctions de Directeur Général et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

2. que M. Sébastien VAN KOTE, demeurant 120, rue de Sully, 92100 Boulogne-Billancourt, a été nommé en qualité de Président en remplacement de M. Jean Philippe CARPENTIER, démissionnaire.

Pour avis
Le Président.

7285334201 - VS

AMG

SAS société en liquidation
Capital social : 8 000 euros
Siège social :
49, rue du Général-de-Gaulle
78120 RAMBOUILLET
378 278 063 RCS Versailles

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de l'AGE en date du 31 décembre 2021, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur M. Alain HAMON demeurant 6, rue d'Angiviller, 78120 Rambouillet et prononcé la clôture de liquidation de la société.

La société sera radiée du RCS de Versailles.

Le Liquidateur.

7284859801 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 14 mars 2022, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :
AS 78 EXPRESS.
Forme : SASU.
Capital : 2 000 euros.
Siège social : 23, rue de l'Église, 78500 Sartrouville.

Durée : 99 ans.
Objet social : exploitation de véhicules de transports routier légers de marchandises.

Cession d'actions et agréments : les cessions d'actions s'effectuent librement.

Président : M. SAKO Ali, demeurant au 23, rue de l'Église, 78500 Sartrouville.
Immatriculation au RCS de Versailles.

7284673201 - VS

CLIMAXE

Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 10 000 euros
Siège social :
57, Esplanade du Général-de-Gaulle
92081 PARIS LA DÉFENSE
850 256 140 RCS Nanterre

MODIFICATIONS

Suivant délibération de l'Associé unique du 22 février 2022, il a été :

- décidé de transférer le siège social au 15, rue Hans List, Parc Claude Monet, 78290 Croissy-sur-Seine et de modifier en conséquence l'article 4 - Siège social des statuts ;

- pris acte de la démission de M. Antoine de SAINT AGNAN de ses fonctions de Président et nommé M. Atif CHARAF, demeurant à Suresnes (92150), 20, rue Merlin de Thionville en son remplacement ;

- nommé, en qualité de Directeur Général M. Anthony DAROT, demeurant à Maisons-Laffitte (78600), 22, avenue du Général-de-Gaulle.

Prise d'effet : 1er février 2022.
La société sera désormais immatriculée auprès du RCS de Versailles.

7285128301 - VS

CAPMATI

SASU au capital de 1 000 euros
Siège social : 17, Grande-Rue
78770 AUTEUIL
RCS Versailles 833300197

CAPITAL SOCIAL

Par décision du président du 29 décembre 2019, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 1 000 à 1 700 euros. Modification au RCS de Versailles.

les annonces
légales et
publiques

**le Courrier
des Yvelines**

est habilité à publier
les annonces légales sur le
département des Yvelines

Dernier délai pour parution : lundi 14 h
Notre service insertion est à votre disposition :

**Urbanisme
PLU ?**

Tél. 02 99 32 50 43
Fax. 0 820 309 009*

*0,12€ TTC/m²

e-mail : annonces.legales@medialex.fr

les annonces
légales et
publiques